



Sortie d'automne 28 septembre 2025

Chères amies et chers amis,

Cette année, nous avons choisi les départements de l'Oise et de l'Aisne pour notre sortie d'automne 2025.

- Le matin : Visite de la Cité Internationale de la Langue Française à Villers Cotterêts.

15 salles réparties sur 1200 m² pour s'amuser, s'informer, s'émerveiller, ponctuées de 60 dispositifs numériques interactifs et de 100 objets de collections.

- Déjeuner dans un restaurant de la région.

- L'après-midi : Visite du Musée national de la voiture et du tourisme et des appartements impériaux au Château de Compiègne.

Le musée de la voiture a été créé en 1927. Il offre aujourd'hui un panorama de l'histoire du transport des personnes, en particulier du passage de la traction animale à l'automobile.

Napoléon 1^{er} et Napoléon 3 séjournèrent au Château.

Parking réservé devant le château (numéro immatriculation nécessaire)

A très bientôt.

Lionel Miquet-Troisvalets et Jean Claude Chollet

BULLETIN D'INSCRIPTION

MODALITES D'ENGAGEMENT – REGLEMENT

1 Bulletin par véhicule engagé - Nombre de places limitées à 50 personnes - (inscriptions prises par ordre d'arrivée)

Date limite d'inscription : 2 septembre 2025

Encaissement des chèques le 15 septembre 2025. Retour de la confirmation de participation par mail fin septembre 2025.

Les droits d'inscription couvrent :

- Les visites de musées
- Le repas du midi
- Un programme de la manifestation remis à l'accueil
- Une plaque rallye

Par votre adhésion au club, vous acceptez d'être photographié, filmé et avoir votre voix enregistrée par le CAR ou tout autre société autorisée dans le cadre de nos manifestations. Vous acceptez de ce fait, l'exploitation à titre gratuit de votre image et de celle de votre véhicule par le CAR par tous supports et ce sans limitation de durée.

Le participant s'engage à renoncer à exercer toute action judiciaire à l'encontre du CAR Ile de France, en cas d'accident survenu lors de cette sortie, où il serait la cause par son comportement volontaire ou involontaire, d'un dommage quel qu'il soit à un tiers ou à soi-même.

Le participant déclare que son véhicule est couvert par une assurance dans les conditions légales en vigueur, que son permis de conduire ne fait pas l'objet d'une suspension administrative, ni retrait.

Pour tout renseignement : JC Chollet 06 89 89 72 71
jean-claude.chollet@orange.fr

PARTICIPANT

Nom et Prénom : N° Membre CAR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél portable : e mail :

VEHICULE

Type ou modèle : Année : N° immatriculation :

Cie assurance : N° police : Date de validité :

ENGAGEMENT à retourner avant le 2 septembre 2025

2 personnes	€.....=100.....€
1 personne	€.....=..50.....€

TOTAL :.....€

Possibilité de règlement par virement IBAN : FR76 1820 6002 4160 2939 3875 484 BIC :AGRIFRPP882

☐ Paiement par chèque à l'ordre du CAR Ile de France : bulletin d'inscription + chèque à retourner à l'adresse ci-dessous :

☐ Paiement par virement : bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous :

Chollet Jean claude
28 rue de Linas
91310 Longpont sur Orge

Date : Signature obligatoire